

ÉDITORIAL

L'ACTE II DU PRESIDENT MACRON DÉJÀ EN ECHEC



**MAINTENIR LA PRESSION ET AMPLIFIER LA MOBILISATION
PAR LES GRÈVES ET LES MANIFESTATIONS
POUR FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT.**

**POUR NOUS, POUR NOS PARENTS ET POUR NOS ENFANTS
LES SALAIRES DU PRIVE DOIVENT PARTICIPER
AU RAZ-DE-MARÉE LE 9 JANVIER 2020 !**

Au sommaire :

- Editorial : L'acte II du président Macron déjà en échec
Page 3
- Intox/désintox sur nos retraites
Pages 4 et 5
- L'urgence à repenser l'évolution du SMIC
Page 6
- Malgré le piège du référendum d'entreprise la CGT Toray sort renforcée!
- Hexcel : tous ensemble pour augmenter les salaires !
Page 7
- Continuité et renouvellement pour le 10ème congrès de l'UFR THCB
Page 8

Consultez le site de la fédération :
thcb-cgt.fr



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

L'ACTE II DU PRESIDENT MACRON DÉJÀ EN ECHEC



Maurad RABHI,
Secrétaire général

Après sa première moitié de quinquennat, Macron avait soi-disant tiré les enseignements de sa politique trop Jupitérienne. Fini les décisions autoritaires, venues d'en haut, en faveur des plus riches, avait-il dit ! Fini les réformes libérales pour les premiers de cordées !

La crise des Gilets Jaunes, suivi du grand débat national auraient fini par convaincre le Président qu'il devait changer.

N'hésitant pas non plus à annoncer le retour des corps intermédiaires, syndicats, patrons, associations au cœur de ses réformes par le dialogue, la négociation et l'écoute... Tout un programme !

Un nouveau président devait renaître plus social, plus à l'écoute des plus démunis, plus tourné vers l'environnement, plus tourné vers la redistribution pour le peuple. Ça, c'était la « com » de mi-mandat !

Il aura fallu moins de six mois depuis mai pour comprendre que Macron et ses équipes avaient vendu du rêve !!!!

Les mesures autoritaires et punitives pendant les vacances estivales sur les chômeurs, les manifestations sans réponse sur le climat à l'automne et maintenant la tentative de passage en force sur son projet de retraite par point, nous montre que ce président n'entend, ni le dialogue, ni la négociation, ni la contestation !!!

Il reste indifférent, droit dans ses bottes et fidèle à ses idées. On comprend mieux aujourd'hui pourquoi tant de nations finissent dans les bras du nationalisme.

Attention, Monsieur le président, à jouer avec le feu, « le plafond de verre » du second tour de la présidentielle pourrait réellement se briser à force de casser nos droits, nos acquis et rester indifférent à la souffrance du peuple.

Mais là, il sera trop tard pour nous mettre en garde contre les dangers de l'extrême droite.



INTOX-DESINTOX SUR NOS RETRAITES

La fédération propose de désintoxiquer trois mesures concernant les salariés du privé. La manipulation passe aussi par l'art du camouflage. Le gouvernement est passé maître dans la pratique du mensonge par omission pour tenter de nous faire avaler des couleuvres.

Voici quelques exemples :



La pension minimale à « 1000€ »

C'est la mesure la plus mise en avant par le gouvernement pour justifier la garantie d'un socle minimum pour tous.

De qui se moque-t'on?

Le minimum contributif existe aujourd'hui pour les salariés du privé qui justifient d'un nombre de trimestres nécessaires sur une carrière complète. Ce socle est aujourd'hui garanti même si c'est encore bas à 81,5 % du SMIC, soit environ **980€** (régime de base, plus régime complémentaire).

Le gouvernement Hollande avait prévu d'atteindre 85 % du SMIC, lorsque la loi Touraine sur les retraites sera totalement mise en œuvre à 43 années de cotisation.

Cette mesure symbolique, pourtant inscrite dans la loi Fillon en 2003, se fait désirer.

Macron se fout totalement de nous, en nous amusant à atteindre le seuil de 1000€.

Rien de nouveau, cela fait 20 ans que les salariés l'attendent !



Les salariés en situation précaire seraient les grands gagnants !

Là aussi le gouvernement ne dit pas tout !

C'est vrai, notre système de répartition oblige chaque salarié à justifier **150 heures de travail** minimal, rémunérées au SMIC pour valider un trimestre cotisé. Avec cette condition, tous ceux qui travaillent en dessous de 150h ne bénéficieraient pas de droits alors qu'ils cotisent.

Le gouvernement prétend qu'avec son système de points, les salariés précaires seraient mieux protégés ! Mais au passage il oublie l'essentiel : il faudra **travailler trois fois plus pour engranger les mêmes droits !**



Aujourd'hui, dans notre système de retraite par répartition, quatre mois de travail payés au SMIC permettent de valider une année complète avec tous ses trimestres.

Demain, si leur système à points voyait le jour, un salarié précaire ne validerait que quatre mois sur une année civile.

Cherchez l'erreur et la supercherie !



La pénibilité

Beaucoup de communication pour pas grand-chose.

Depuis des années, nous exigeons de faire reconnaître la pénibilité du travail par la bonification de droit nous permettant de partir plutôt à la retraite dans le secteur du privé.

Depuis des années, les employeurs refusent catégoriquement de prendre en compte par un système de réparation, le travail pénible.

Pire la loi de 2012 avait laborieusement débouché sur des critères de pénibilité.

Dès son arrivé en 2017, le président s'est laissé attendrir par le patronat pour retirer quatre critères pourtant essentiels pour les salariés.

Depuis plus rien, ni dans les branches professionnelles, ni dans les entreprises, la négociation sur ce sujet reste morte !

Alors, quand le 1er Ministre parle de pénibilité du travail pour les salariés du privé, pour asséoir sa retraite par point, on dit : « **Non Merci, on nous l'avait déjà servi en 2012 et depuis les salariés attendent toujours !!!** »

L'URGENCE A REPENSER L'EVOLUTION DU SMIC

C'est un grand classique !

Chaque année le gouvernement renvoie la responsabilité à un groupe d'experts libéral à réfléchir sur une augmentation du SMIC horaire en France.

La supercherie de ce groupe d'experts économiques est de s'appuyer uniquement sur des éléments comme la conjoncture internationale, l'activité française, le chômage, les taux de marge des entreprises ou le soi-disant déficit de compétitivité.

Dans ces conditions exclusives d'une approche économique libéral, pas d'espoir à attendre pour les travailleurs au SMIC.



Pourtant, il est grand temps d'associer à côté d'éléments économiques, des éléments



sociaux comme le taux de pauvreté, les besoins nécessaires de consommation pour une famille...

Une fédération comme la nôtre ou nombre de salariés ont de bas salaires, est particulièrement attaché à l'importance du SMIC, de son caractère universel et de son mode de revalorisation qui constitue une protection pour le niveau des salariés, notamment les plus précaires qui sont surtout des femmes, des familles monoparentales, des salariés à temps partiel...

C'est aussi pour nous un outil qui dynamise la négociation salariale aussi bien dans nos entreprises que dans nos branches.

Malgré le nombre croissant de salariés pauvres en France, le groupe d'experts a rendu comme conclusion de s'abstenir de toute augmentation au-delà de l'inflation pour soutenir la croissance française, tout en recommandant aussi au gouvernement de changer la formule de calcul pour l'indexer uniquement sur l'inflation ou pire de supprimer toute règle d'indexation obligatoire.

La fédération THCB propose plutôt au gouvernement d'assumer entièrement ses responsabilités au lieu de se cacher derrière un groupe d'experts et de limoger ses experts libéraux connus et reconnus sur la place publique à l'image de son Président Gilbert CETTE, soutien en 2017 d'un certain Emmanuel MACRON.

MALGRE LE PIEGE DU REFERENDUM D'ENTREPRISE LA CGT TORAY SORT RENFORCEE !

Les salariés de Toray étaient invités à s'exprimer sur un accord salarial, suite au premier référendum d'entreprise, initié par la CFDT (syndicat minoritaire mais représentant plus de 30 % des voix) et la direction d'entreprise.



La stratégie de réponse de notre syndicat CGT a été de demander aux salariés de glisser dans l'urne un bulletin « oui pour 100€ », même si nous savions que le bulletin serait nul pour le décomptage.

Le moins que l'on puisse dire après le résultat, c'est que les salariés ont suivi majoritairement la démarche de la CGT. En effet, 135 salariés ont voté « oui pour 100€ » et 37 non soit 172 voix au total, alors que 164 bulletins ont été en faveur du oui à l'accord.

Certes, l'accord salarial est validé et permet de ne pas bloquer les 15 € proposés (au lieu des 13€ sans signature), mais 172 salariés, soit à la majorité, ont validé la non signature de la CGT, ainsi que sa démarche ! Bravo à l'équipe.

HEXCEL : TOUS ENSEMBLE POUR FAIRE AUGMENTER LES SALAIRES !

Courant novembre, les négociations salariales dans l'entreprise HEXCEL sur le péage du Roussillon (38) ont pris dès le départ, un mauvais tournant. Face à une direction qui ne cède rien aux revendications salariales portées par le syndicat CGT, la colère a fini par atteindre les rangs des salarié(e)s.



Les maigres avancés lâchées par la direction ont été considérées comme des « miettes à ramasser » et ont mis le feu aux poudres. C'est ainsi qu'une grande majorité du personnel de production, a cessé le travail pour dresser le piquet de grève dès le 3 décembre.

Devant l'ampleur du mouvement, la direction n'a eu d'autres choix que de céder aux revendications soit :

- **2% d'augmentation générale** avec un talon de 45€.
- Prime vacances de **400€**.
- **10k€** de budget supplémentaire pour le CSE.
- Mise en place d'une prime d'objectif basée sur le rendement de **170€** par mois.
- Prise en charge d'une partie de la **mutuelle conjoint** par l'employeur.

L'équipe syndicale CGT menée par son délégué syndical Nicolas CALLENS nous offre pour cette fin d'année, une belle démonstration de rapport de force face à une direction qui ne souhaitait aucunement contribuer à la paix sociale. La fédération tient à féliciter toute l'équipe pour ces résultats obtenus.



CONTINUITE ET RENOUVELLEMENT POUR LE 10EME CONGRES DE L'UFR THCB



Marie Hélène BOURLARD
Secrétaire Générale de l'UFR THCB

Les 20 et 21 novembre 2019 s'est tenu à Montreuil le 10ème congrès de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) du Textile Habillement Cuir et Blanchisserie.

La trentaine de délégué.e.s retraité.e.s ont eu de nombreux débats, notamment sur la contre-réforme des retraites par points programmée par le gouvernement et le patronat.

Leur logique est bien connue : nous faire travailler plus et baisser nos pensions. Les retraités ont démontré par leurs actions depuis plusieurs mois toute la place qu'ils occupent dans les luttes. Nous sommes très attachés à préserver notre système solidaire.

La syndicalisation a été aussi au cœur des débats de notre congrès.

Nous avons décidé de travailler ensemble, actifs et retraités, pour être plus efficaces lors de la mise à la retraite des salariés de leurs entreprises pour la continuité syndicale et la diffusion de Vie Nouvelle.

Nous avons aussi acté que tous les adhérents retraités devaient recevoir leur magazine.

Election à l'unanimité du conseil national de l'UFR et de sa nouvelle secrétaire générale.

L'ensemble du conseil national et moi-même tenions à remercier Josiane pour son dévouement et sa ténacité pendant ses trois mandats de secrétaire générale de l'UFR THCB. Josiane a beaucoup apporté à l'UFR pour faire progresser les revendications des retraités du THCB.

Josiane reste élue au conseil national et au bureau pour m'épauler dans mes nouvelles fonctions.



*La fédération vous souhaite à vous et à vos proches
de bonnes fêtes et une belle et heureuse nouvelle année*



Mensuel édité par la Fédération THC - 263. rue de Paris - Case 415 - 93514 MONTREUIL - Tél. 01 55 82 84 89 Fax 01 55 82 84 91 - Email : thc@cgt.fr

Directeur de publication: Maurad Rabhi -

Imprimerie ADDAX - Tél. 01.55.82.84.10 - N o de commission paritaire- 1219 S 06717 - Numéro ISSN : 0980 33 78

Dépôt légal Décembre 2019 - Prix : 0,46 euro - 5 euros l'abonnement annuel